



Réponse positive

Statut de réfugié ou protection complémentaire accordé!

En cas de réponse positive à votre demande, vous devez vous rendre à la COMAR ou au bureau migratoire (Oficina de Regulación Migratoria) de l'INM, muni de tous vos documents, afin d'entamer la procédure pour l'obtention du permis de séjour permanent (Tarjeta de residente permanente) pour vous et pour les membres de votre famille déclarés sur le formulaire. Ce permis vous donne le droit de résider où que ce soit sur le territoire mexicain.



Réponse négative

En cas de réponse négative à votre demande et d'un désaccord de votre part, vous pouvez demander à ce que la décision soit réexaminée.

Vous avez 15 jours ouvrables à partir de la notification de la décision définitive pour demander qu'une révision de votre dossier soit faite ; cette procédure porte le nom de « recours en révision » (Recurso de revisión). Si vous avez besoin d'un conseil ou de soutien, ACNUR peut vous aider.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE



■ Toute démarche devant la COMAR est GRATUITE, de même que les documents migratoires délivrés par l'INM concernant votre dossier.



■ Pendant toute la procédure, vous avez le droit d'être assisté d'un avocat. Pour une aide juridique gratuite, contactez le Bureau du Défenseur du Peuple au Mexique (IFDP) : 80 02 24 24 26



Si nécessaire, vous avez droit à l'assistance d'un traducteur ou d'un interprète.

De même, et seulement si vous le souhaitez, vous pouvez contacter le Consulat de votre pays d'origine.



La COMAR vous offre son soutien institutionnel afin de vous faciliter l'accès à l'éducation et à la santé, et l'obtention des documents d'identité et de voyage.



La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) vous accompagne et protège vos droits : 80 07 15 20 00



¿Qu'est-ce qu'une personne réfugiée?



Une personne réfugiée est celle qui ne peut pas revenir dans son pays d'origine parce que sa vie, sa sécurité ou sa liberté sont en danger.

Les personnes vivant cette situation peuvent demander de l'aide au gouvernement mexicain afin d'être reconnues comme personnes réfugiées. En tant que personne réfugiée, vous pourrez vous déplacer en toute liberté à l'intérieur du Mexique, et vous aurez accès, tout comme les citoyens mexicains, à l'éducation, au travail, aux services de santé et au logement. Vous bénéficierez aussi de la protection de l'État. En contrepartie, vous devrez toujours respecter la Constitution, les lois et les réglementations mexicaines en vigueur.

Contactez la Commission mexicaine d'aide aux personnes réfugiées (COMAR) si vous souhaitez demander la protection en tant que réfugié :

Acazacan, Veracruz
Carretera Costera del Golfo
No. 180, Km. 221
92 4245 7440 ext. 226 y 204
atencion_comarveracruz@hotmail.com

Ciudad de México
Versalles No. 49, Col. Juárez
55 5209 8800 ext. 30208, 30226
y 30154
dudascomar@segob.gob.mx

Ciudad Juárez, Chihuahua
Av. Francisco Villa y c. Malecón S/N, col. Centro
656 629 3300 ext. 54094
comarcidadjuarez@gmail.com

Guadalajara, Jalisco
Jesús García No. 720, col. Artesanos
Gdlcomar21@gmail.com

Monterrey, Nuevo León
Av. Lázaro Cárdenas No. 1817,
col. Jardín de las Torres
81 8486 1577 ext. 218
Tramites.comarmty@gmail.com

Palenque, Chiapas
Carretera Playas de Catatzaja-Ocosingo
Km. 26 A + 100, col. Guayaacan
916 3453 035 ext. 8288206
Atencionasolicitante.comar@outlook.com

Saltillo, Coahuila
Libramiento Oscar Flores Tapia S/N,
Km 1.5, Av. Loma Alta
55 8055 9376
jevazquez@segob.gob.mx

Tapachula, Chiapas
Centro de Registro
2° Av. Sur No. 146, col. Los Naranjos

Oficina para firmar y seguimiento
4ta Poniente No. 39, col. Centro
55 5209 8800 ext. 59316
dcordova@segob.gob.mx

Tenosique, Tabasco
Calle 2 S/N, esquina calle 55, col. Pueblo Nuevo (frente a tanque de agua elevado)
93 4688 0404, 55 8055 9159
comarconsultatab@gmail.com

Tijuana, Baja California
Av. Venustiano Carranza No. 6250,
col. Castillo
55 8055 9208
citascomartijuana@gmail.com

www.gob.mx/comar

Démarrez une nouvelle vie au Mexique



Si vous avez peur de revenir dans votre pays parce que votre vie, votre sécurité ou votre liberté sont en danger, vous pouvez faire une demande de protection en tant que personne réfugiée au Mexique.

Appelez l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR) au Mexique, pour obtenir plus d'informations et de conseils

Téléphones gratuits:
800 226 8769
800 283 2718

WhatsApp:
+ 52 55 7005 5950

Courriel:
mexmeatencion@unhcr.org

<https://help.unhcr.org/mexico>

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter El Jaguar sur Facebook:
ConfíaEnElJaguar



GOBIERNO DE MÉXICO
SECRETARÍA DE GOBERNACIÓN

COMAR
COMISIÓN MEXICANA DE AYUDA A REFUGIADOS



Par où commencer la procédure de demande du statut de réfugié au Mexique?



Au Mexique, c'est la Commission mexicaine d'aide aux personnes réfugiées (COMAR) qui se charge de la réception, du traitement et de la prise de décision définitive concernant les demandes du statut de réfugié.



Ouverture du dossier !

Adressez-vous à la COMAR, aux bureaux migratoires de l'Institut National Mexicain des Migrations (INM) ou à toute autre autorité compétente au Mexique et exprimez votre besoin de demande du statut de réfugié.

Expliquez votre situation et la raison pour laquelle vous ne pouvez pas retourner dans votre pays. Vous pouvez le faire oralement ou par écrit ou vous pouvez l'exprimer oralement ou par écrit.

En espagnol, pour «demander le statut de réfugié» on dit : «solicitar la condición de refugiado.»



Formulaire

Vous devrez remplir un formulaire pour expliquer les raisons qui ont motivé le départ de votre pays et celles pour lesquelles vous ne pouvez pas y retourner.

Si des membres de votre famille vous accompagnent, n'oubliez pas de les ajouter sur le formulaire ; si votre famille est restée dans le pays d'origine, veuillez bien l'indiquer lors de la demande.

La COMAR ne partagera jamais les informations que vous lui fournissez, celles-ci sont confidentielles.

Certificat



La COMAR vous fournira un certificat («constancia» en espagnol) prouvant que votre démarche de demandeur d'asile est en cours et que, de ce fait, vous ne pouvez pas être renvoyé dans votre pays. Il s'agit d'un document officiel contenant vos données personnelles et une photo d'identité ; le certificat doit aussi faire mention des membres de votre famille vous accompagnant dans la démarche. Vérifiez toujours l'exactitude des données y figurant !

Ce certificat n'est valable qu'au sein de l'état fédéral mexicain où vous avez entamé votre procédure. Si vous quittez cet état sans autorisation, votre dossier sera classé sans suite. Si vous souhaitez vous déplacer vers un autre état, vous devez demander une autorisation à la COMAR.



CURP temporaire

Un code unique d'enregistrement de la population (CURP) temporaire vous sera octroyé. Composé de 18 caractères alphanumériques, ce code a pour but de vous faciliter l'accès aux démarches et aux services de l'État.



Se présenter à signer



Vous devez vous présenter aux bureaux de la COMAR ou de l'INM pour signer aux jours indiqués. Si vous ne vous présentez pas à signer, votre procédure sera considérée comme abandonnée.

Les signatures sont suspendues à cause de la COVID-19. Suivez toujours les instructions des autorités.

Tarjeta de visitante por razones humanitarias



En tant que personne demandant le statut de réfugié, vous avez le droit de faire une demande de permis de séjour temporaire pour motifs d'ordre humanitaire (Tarjeta de visitante por razones humanitarias) auprès de l'INM, ce qui vous permettra de résider et de travailler légalement dans le pays. Ce document est valable pour un an et vous est délivré gratuitement.

Si votre dossier est classé sans suite, ce permis ne pourra pas être renouvelé.

Entretiens



La COMAR vous fera passer au moins deux entretiens :

L'entretien d'assistance, qui est mené dans le but de mieux vous connaître et d'identifier vos éventuels besoins afin de vous faciliter l'accès aux démarches et aux services de l'État.

L'entretien de protection, qui est conduit pour connaître les raisons vous ayant mené à quitter votre pays d'origine. La COMAR a besoin de recueillir le plus d'information possible sur les faits relatant les dangers que vous risquez dans votre pays ; les détails fournis lors de l'entretien seront donc précieux.

Il n'est pas forcément nécessaire d'apporter des preuves sur votre situation, mais si vous en avez, n'hésitez pas à les présenter à la COMAR. Vous pouvez choisir de passer l'entretien avec un homme ou une femme.



Décision définitive

La COMAR traitera votre dossier et vous informera de la décision prise.

Il faudra compter 45 jours ouvrables pour la prise de décision et 10 jours supplémentaires pour la notification du résultat.

Si la COMAR a besoin de données complémentaires avant de rendre sa décision, elle devra vous avertir ; ceci pourrait remettre de 45 jours ouvrables la décision définitive. Dans ce cas, un nouveau permis de séjour temporaire (Tarjeta) devra vous être accordé.

A Vous avez 30 jours ouvrables à partir de votre arrivée au Mexique pour contacter la COMAR et présenter votre demande du statut de réfugié. N'oubliez pas que les jours ouvrables comptent du lundi au vendredi ; les week-ends et les jours fériés ne sont pas pris en compte. Si ce délai de 30 jours est dépassé, n'hésitez pas à demander une aide juridique. À ce propos, l'ACNUR peut vous aider à trouver une assistance gratuite.

B La COMAR est présente dans Acayucan, Ciudad de México, Ciudad Juárez, Guadalajara, Monterrey, Palenque, Saltillo, Tapachula, Tenosique y Tijuana.

Si vous vous trouvez loin de ces villes, vos procédures peuvent être entamées aux Bureaux de Régulation Migratoire de l'Institut National de Migración (INM) dans tout le pays.

C Si vous vous trouvez dans un centre de surveillance de l'immigration (Estación migratoria), exprimez au personnel de l'INM votre besoin de contacter la COMAR pour entamer la procédure.

La procédure est GRATUITE et il n'est PAS obligatoire de PRÉSENTER DES PREUVES.